



ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante intitulée :

ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(RCA09-Z01)-003-1

Cette ordonnance vise à autoriser l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette ordonnance dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 11 juillet 2017.

Le secrétaire d'arrondissement

M^e Alain Roy, LL.M., OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat